

La Sarraz, le 21 janvier 2015

## **DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL AIEM**

Le Conseil Intercommunal de l'AIEM, agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), porte à la connaissance des électrices et électeurs que dans sa séance du 20 janvier 2015, il a :

- Accordé le crédit de Fr. 903'000.— et autorisé le Comité de direction à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable des sources de la Cressonnière sur la commune de La Sarraz.

Les électeurs peuvent consulter cette décision au greffe municipal.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du district aux conditions des **art. 112 et ss LEDP** dans les 10 jours suivant la publication dans la FAO du vendredi 23 janvier 2015.

Au nom du Conseil Intercommunal AIEM

La Vice-Présidente  
Maria Welham Ruiters

La Secrétaire  
Eliane Fonjallaz